

**NÉOLIBÉRALISME ET INÉGALITÉS GENRE AU MARCHÉ DU TRAVAIL  
URBAIN AU MAROC****NEOLIBERALISM AND GENDER INEQUALITIES IN THE URBAN LABOR  
MARKET IN MOROCCO****Hassania Sabry****Ingénieur – doctorante en statistique**

Institut national de statistique et d'économie appliquée

Email : [hassaniasabry@gmail.com](mailto:hassaniasabry@gmail.com)

Telephone : +212666913468

**Kawtar Salik****Docteur en urbanisme et aménagement du territoire**

Institut National d'aménagement et d'urbanisme

Email : [salikawtar86@gmail.com](mailto:salikawtar86@gmail.com)

Telephone : +212662010053

**Résumé**

Dans cet article, nous étudions les inégalités genre dans le marché de travail en milieu urbain à travers, en premier lieu, un aperçu de l'essor de l'urbanisation néolibérale au Maroc et son interaction avec la participation de la femme au marché de travail et, en deuxièmement lieu, à partir de la réalisation d'une analyse économétrique des déterminants individuels d'accès de la femme au marché de travail et, en fin, une analyse critique de l'évolution du Code de travail marocain, en tant que déterminant contextuel.

**Mots clés :** Néolibéralisme, milieu urbain, marché de travail, inégalité genre, Maroc, régression logistique, Code de travail.

## Abstract

In this article, we study gender inequalities in the urban labor market through, first, an overview of the rise of neoliberal urbanization in Morocco and its interaction with women's participation in the labor market. Secondly, from the realization of an econometric analysis of the individual determinants of women's access to the labor market and, finally, a critical analysis of the evolution of the Moroccan Labor Code, as contextual determinant.

**Keywords:** Neoliberalism, urban space, labor market, gender inequality, Morocco, logistic regression, Labor Code.

## INTRODUCTION

Au cours des 25 dernières années, les philosophies du néolibéralisme ont profondément façonné le système économique mondial. Le Maroc s'est inscrit également dans ce mouvement à travers l'adoption de mesures néolibérales telles que la libéralisation des marchés de capitaux, le renforcement des politiques de concurrence (par la privatisation des entreprises publiques), l'ouverture au commerce international et aux investissements directs étrangers et l'adoption de politiques macroéconomiques de lutte contre l'inflation.

Le néolibéralisme est tout d'abord une théorie des pratiques économiques, qui soutient que le meilleur moyen d'atteindre « le bien-être des hommes est de désentraver la liberté d'entreprendre et les talents individuels au sein d'un cadre institutionnel caractérisé par le libre échange, le marché libre, et de solides droits de propriété privée. L'État a pour rôle de créer et de maintenir un cadre institutionnel propice à ces pratiques » (Harvey, 2014). Par ailleurs, loin de se limiter à la structuration de l'économie, le néolibéralisme façonne l'ensemble des activités sociales et ses conséquences, d'après Pierre Bourdieu, sont massives (Bourdieu, 2017). En effet, la vision économique affecte tous les champs sociaux et leur impose de devenir des acteurs économiques (Dardot & Laval, 2009).

Le processus de néolibéralisation a entraîné, d'après David Harvey, une « destruction créatrice ». Il s'agit en effet d'une « destruction des pouvoirs et des cadres institutionnels, mais aussi de la division de travail, des relations sociales, des aides sociales, du mix technologiques, des modes de vie et de pensée, de la fonction reproductrice, de l'attachement à la terre et des habitudes du cœur » (Harvey, 2014). En outre, ces transformations, qui

marquent le processus d'accumulation accélérée du capital, ont scellé l'histoire du néolibéralisme par la constante de l'inégalité qui fragilise les plus vulnérables (Harvey, 2014).

Dans cet article, nous mettons l'accent sur les inégalités genre dans le marché du travail au Maroc. En effet, malgré la croissance économique relativement positive dont faisait preuve le pays au cours des 20 dernières années et les efforts déployés pour intégrer l'approche genre dans l'ensemble des politiques de développement, en 2019, l'enquête nationale sur l'emploi du Haut-commissariat au Plan (HCP) affiche que moins de 22% des femmes âgées de 15 ans et plus sont des actives contre presque 68% des hommes au niveau national. Pour les femmes citadines, ce taux n'est que de 18,5% au cours de la même année (Graphique n°1). La ville, berceaux du capitalisme et du néolibéralisme, semble donc être un facteur discriminant des femmes dans le marché du travail.

Notre entrée d'analyse par l'espace urbain se justifie par le rôle prépondérant joué par la ville dans la diffusion du capitalisme néolibéral et la traduction, simultanée, de ses effets sociospatiaux. Dans *La révolution urbaine (1970)*, le philosophe français Henri Lefebvre a analysé la dynamique politique et sociale d'une urbanisation toujours croissante. Selon Lefebvre, l'urbanisation de la société était un processus historique qui reflétait une transformation d'un agraire à un industriel en, enfin, une «société urbaine» dans laquelle tous les autres espaces seraient pénétrés et dominés par les formes urbaines (Lefebvre, 1970). Au Maroc, la ville contemporaine a été radicalement remodelée dans le contexte d'un tournant néolibéral mondial. La transformation de la ville marocaine relate en effet une histoire plus large sur la transformation de la politique, de l'État et de l'économie et la manière dont tout cela se connecte dans un contexte de mondialisation croissante et de réforme néolibérale (Bogaert, 2018).

Cet article est structuré en trois parties. Il s'agit en premier lieu d'explorer l'essor de l'urbanisation néolibérale au Maroc et l'accès des citadines au marché de travail sous les effets des changements instaurés par le régime néolibéral. En deuxième lieu, à partir d'une analyse économétrique, nous étudions les déterminants individuels d'accès de la femme au marché de travail urbain et, en dernier lieu, nous approchons les déterminants contextuels à partir d'une analyse critique de l'évolution du Code de travail et la place qu'il accorde aux femmes.

## 1. Le marché du travail urbain à l'ère du néolibéralisme: quelle place pour la femme?

La restructuration néolibérale au Maroc est en cours depuis les années 80, elle s'est initiée par une décennie de politiques d'ajustement structurel dictées par la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire international (D. K. Davis, 2006). Dès lors, l'État a limité ses interventions suite à une pénurie de devises et de moyens de paiement nationaux et il a opté pour une vision libérale dans les domaines de la production (BEDHRI, 1991). Il a décidé de privatiser une partie du secteur public productif et réduire ses dépenses sociales dans les domaines de la santé, de la construction et du soutien à la consommation des produits de première nécessité. Pour se procurer de nouvelles ressources, l'État a privilégié la demande externe (les exportations) et il a démantelé les protections douanières pour ouvrir le pays au marché mondial. Dans un espoir de relancer la croissance, l'État a procédé à la mise en place de réformes fiscales, à la libéralisation des prix, à la baisse des subventions et à la suppression des monopoles (Clément, 1995).

Le projet néolibéral n'était pas uniquement une réponse à une crise de la dette, un biais urbain produit par l'État en étant également responsable. En effet, les investissements de l'État dans l'éducation et le secteur public sont allés de manière disproportionnée aux grandes villes et, de ce fait, nombre de ces villes, au Maroc comme ailleurs dans la région, ont attiré des migrants du milieu rural (Walton, 1998). Le recul de l'État n'a pas arrêté cette croissance démographique disproportionnée des villes, et la poursuite de «l'urbanisation sans croissance économique» a accru la pression sur la stabilité politique (M. Davis, 2006). Afin de remettre sous contrôle les émeutes des années 80, les restructurations urbaines ont été complétées par des modalités de gouvernement plus «inclusives» pour faire face à la crise urbaine et sociale exacerbée par l'ajustement structurel. En d'autres termes, le néolibéralisme au Maroc a été profondément façonné par la manière dont les intérêts du capital convergeaient avec les préoccupations sécuritaires et le problème de la «ville rebelle» (Bogaert, 2018).

Ainsi, si jusqu'à la fin des années 1970, la politique urbaine n'était pas au centre des préoccupations de l'État, les conditions structurelles du début des années 80 ont marqué la fin de cet abandon, et la ville est devenue l'objet et l'instrument principal de la réinvention de l'économie politique marocaine. Ce tournant peut s'inscrire dans un changement plus global qui transforme les sociétés du monde entier depuis les années 1980 (Bogaert, 2018).

Partout ailleurs, la ville a joué un rôle crucial dans la construction de la mondialisation et de l'hégémonie néolibérales (Harvey, 1989). Au Maroc, à partir des années 2000, le lancement de plusieurs mégaprojets urbains à Casablanca, Rabat, Tanger et ailleurs a reconfirmé l'engagement du Maroc en faveur d'une croissance orientée marché. Ces mégaprojets présentaient l'image d'un Maroc ouvert, globalisé et favorable au marché. Les projets d'amélioration des bidonvilles et les mégaprojets immobiliers semblaient s'inscrire dans une stratégie globale et inclusive de croissance économique et de développement urbain (Bogaert, 2018).

Cette expansion du processus urbain a suscité, au niveau global, d'énormes mutations de style de vie. En effet, le néolibéralisme structure non seulement « l'économie », mais l'ensemble des activités sociales (Dardot & Laval, 2009). En promettant la croissance économique et la prospérité, l'histoire du néolibéralisme consacre toutefois des inégalités sociales et la marginalisation des plus faibles. Pour David Harvey, la qualité de vie urbaine, de même que la ville elle-même, « est désormais une marchandise réservée aux plus fortunés, dans un monde où le consumérisme, le tourisme, les industries de la culture et de la connaissance sont devenus des aspects majeurs de l'économie politique urbaine » (Harvey, 2014). Par conséquent, les villes où nous vivons sont de plus en plus divisées, fragmentées et conflictuelles (Harvey, 2014).

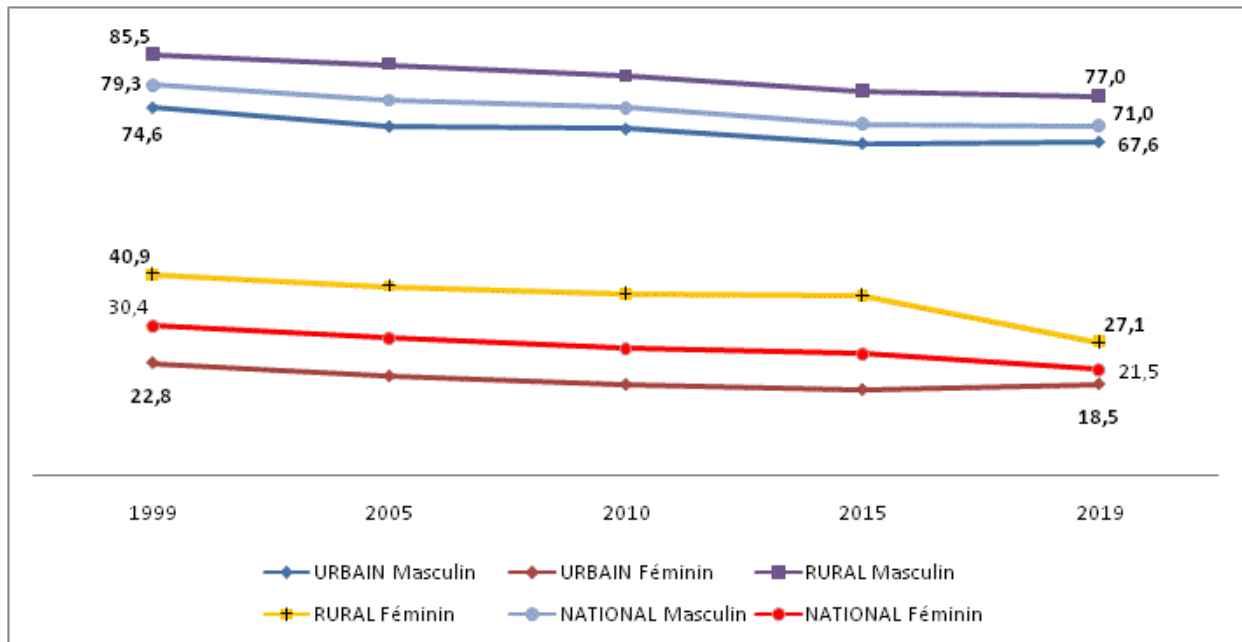
Le Maroc, majoritairement urbain depuis 2004 (60,3% en 2014) (Haut-Commissariat au Plan, 2014), fait aujourd'hui partie de la catégorie des pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure, mais sa croissance est encore bien inférieure à la moyenne des pays à revenu intermédiaire de tranche supérieure. Bien qu'il y ait eu une convergence en termes de développement entre les régions et une légère diminution de l'écart entre les zones urbaines et rurales, les inégalités de niveau de vie dans certaines régions ont augmenté (Haut-Commissariat au Plan, 2018b). En termes de répartition de richesse, le gap entre les riches et le pauvre ne cesse de se creuser. D'après la Banque mondiale, en 2013, 32% des revenus sont détenus par seulement 10% de la population marocaine. C'est 12 fois le revenu des 10% de la population la plus pauvre. Par ailleurs, malgré la réduction de la pauvreté monétaire et multidimensionnelle, la pauvreté subjective reste élevée et continue d'augmenter (Haut-Commissariat au Plan, 2018a). La perception de la pauvreté est également plus élevée parmi certains groupes de populations, comme les jeunes et les femmes, soulignant ainsi un sentiment d'insécurité sociale diffus dans la société (Haut-Commissariat au Plan, 2018a).

Sur le marché du travail, le chemin de la « pleine parité » est encore plus long au Maroc. Bien que l'impression générale fût que la situation économique s'améliore, la participation des femmes à l'activité économique demeure encore très faible en comparaison avec d'autres pays aussi bien développés qu'en voie de développement. Le Maroc enregistre en effet le taux d'activité des femmes le plus bas dans l'ensemble des pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA)(*Global Gender Gap Report 2020*, s. d.). L'élargissement de l'accès à la scolarisation a sans doute contribué à la réduction du taux d'activité des femmes en âge de scolarisation, mais ce n'est certainement pas le seul facteur qui explique cette réduction(*Femmes marocaines et marché du travail: caractéristiques et évaluation*, 2013).

En effet, la croissance du pays est pénalisée par la difficulté de l'économie à utiliser de manière optimale son potentiel de capital humain accumulé, en particulier les jeunes et les femmes(*Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les dépenses des ménages 2013/2014*, 2016). En dépit de ses performances, le Maroc enregistre, pour les deux sexes, des déficits lourds sur le marché du travail marqués par la sous-utilisation de la main d'œuvre, la prépondérance de celle peu qualifiée, le niveau du chômage élevé des jeunes et des diplômés, et le poids économique non négligeable des activités informelles (Haut-Commissariat au Plan, 2018a).

Le niveau de participation de la population à l'activité économique, mesuré par le taux d'activité, est marqué par une tendance baissière depuis 1999. Cette tendance affaiblit davantage la situation des femmes sur le marché du travail, marquée par une participation trois fois moins que celle enregistrée chez les hommes. Entre 1999 et 2019, le taux d'activité des femmes (15 ans et plus) a connu une diminution de plus de 29 points en pourcentage, ce qui est l'équivalent de près de 2 millions de femmes en moins dans le marché du travail en 2019 qu'en 1999. En termes d'écart des taux d'activité entre les deux sexes et durant la même période, c'est dans le milieu urbain qu'on enregistre en moyenne la valeur la plus élevée (51,3 points en pourcentage en moyenne entre 1999-2019), par rapport au rural (35,7 points en pourcentage). (Voir graphique n°1)

**Graphique N° 1 : Évolution du taux d'activité selon le sexe entre 1999 et 2019 (%)**



Source: Enquête Nationale de l'Emploi – HCP

Comme le taux d'activité, le taux d'emploi des femmes est bien en deçà des hommes et ne cesse de reculer au cours des 20 dernières années (environ 46 points). Au terme de l'année 2019, en milieu urbain, le taux d'emploi des femmes s'est établi à 14,5% contre 60,7% pour leurs homologues hommes (Graphique n°4 en annexe). Les femmes citadines optent en majorité pour le salariat (81,2%) (Graphique n°5 en annexe) et elles se concentrent essentiellement dans les activités économiques suivantes: « services sociaux fournis à la collectivité » (50,7%), « Industrie textile » (44,6%), « Services personnels et domestiques » (40,7%) et « Industrie alimentaire, boisson et tabac » 32,9% (Graphique n°6 en annexe).

L'urbanisation néolibérale n'est pas un phénomène uniforme ni univoque. Elle possède des effets contradictoires et parfois même positifs sur la situation des femmes et sur l'évolution des rapports sociaux de sexe. Elle conduit à l'exercice de l'emploi rémunéré, ce qui est perçu comme un pas considérable vers l'autonomie financière des femmes et leur émancipation. Au Maroc, 96% des femmes en milieu urbain exercent un emploi rémunéré contre 30% en milieu rural. Cependant, nombreux sont les travaux qui pointent également du doigt les conséquences négatives de cette urbanisation néolibérale et ses effets néfastes sur l'accès au marché de travail et les conditions de travail (Falquet, 2006).

À l’instar d’autres pays qui se sont impliqués dans le processus néolibéral depuis les années 80, les femmes au Maroc et particulièrement les citadines semblent « amortir » la crise provoquée par les plans d’ajustement structurel. Les ménages pauvres ne pouvaient plus survivre avec un seul salaire, et les femmes sont entrées massivement sur le marché du travail, surtout comme ouvrières dans l’industrie et le secteur informel. Par ailleurs, la dérégulation des marchés du travail, la fragmentation des processus de production, la désindustrialisation dans le monde occidental ont induit une demande exponentielle de main-d’œuvre féminine jeune et non qualifiée dans les pays du Sud (Steenbeek et al., 2017).

L’orientation de la production au Maroc vers la demande externe (les exportations) a engendré une structure économique nationale dominée par l’emploi de faible qualification. Les secteurs de l’agriculture, du bâtiment et travaux publics (BTP) et des services, qui participent pour 80 % à la valeur ajoutée totale, continuent d’être les principaux moteurs de la croissance économique. Toutefois, ces secteurs se distinguent par la faiblesse de leurs multiplicateurs d’emploi, et notamment d’emploi qualifié (Haut-Commissariat au Plan, 2018b).

Ainsi, il apparaît que les inégalités genre dans le marché du travail découlent d’un cadre économique peu favorable aux deux sexes, mais les femmes sont plus défavorisées sous l’effet d’une société partagée entre les nouvelles valeurs de la modernité qui encouragent l’individualisation et les valeurs traditionnelles qui emprisonnent les femmes dans les tâches domestiques. Dans ce sens, David Harvey stipule que dans le régime néolibéral, les discriminations découlent du fait que le travail est traité comme une simple marchandise (Harvey, 2014) et pour un capitaliste le travailleur n’est qu’un facteur de production, « un facteur qui n’est pas néanmoins indifférencié, puisque les employeurs cherchent certaines qualités pour certaines tâches, comme la force physique, l’habileté, la flexibilité, la docilité, etc. » (Harvey, 2014).

Dans ce qui suit, nous examinons ce postulat à travers, premièrement, l’examen des déterminants individuels qui empêchent, en particulier, les femmes citadines de participer au marché de travail, et deuxièmement, nous approchons les déterminants contextuels à partir d’une analyse critique de l’évolution du Code de travail au Maroc et la place qu’il accorde à la femme.



## 2. Les déterminants individuels d'accès des femmes urbaines au marché de travail

La participation des femmes au marché de travail a été largement étudiée dans les recherches en sciences de l'économie. Selon la théorie classique du capital humain, l'offre de travail de l'agent féminin résulte d'un choix d'optimisation rationnel sous contrainte budgétaire et les employeurs choisissent de recruter la candidate qui présente le meilleur profil en fonction de leur capital humain. En outre, avec l'introduction de la notion de « travail domestique» (Mincer, 1962) par Mincer, en tant qu'«activité» exercée par beaucoup de femmes, surtout mariées et ayant des enfants, les femmes ont eu moins de chances que les hommes de rejoindre le marché de travail sous l'argument qu'elles ont un avantage dans le travail domestique non marchand, par rapport à leurs homologues hommes (Becker, s. d.). Cependant, selon les réflexions féministes, ce travail domestique entraîne une division sexuée du travail et constitue un facteur déterminant des inégalités de genre dans le marché de travail (Bereni et al., 2012). Ainsi, la faible participation des femmes au marché de travail peut être attribuée à plusieurs facteurs explicatifs et multidimensionnels : économiques, sociaux, politiques et normes culturelles au sein de la famille et dans les lieux de travail (Figart, 1997).

La décision des femmes d'intégrer le marché de travail repose sur plusieurs facteurs qui diffèrent considérablement entre pays émergents et pays développés. Alors que la décision de des femmes d'entrer ou de rester hors marché de travail dans les pays développés est déterminée principalement par leur rendement éducatif potentiel et de celui de leur conjoint (Mincer, 1962), la participation des femmes au marché de travail dans les pays en développement est façonnée par le mariage, les charges familiales, l'éducation (Psacharopoulos & Tzannatos, 1989), les normes sociales et culturelles (Contreras & Plaza, 2010), ainsi que par la segmentation du marché de travail entre l'emploi formel et informel (Fields, 2009) et entre le milieu urbain et rural (Todaro, 1969).

Des travaux empiriques menés sur les déterminants de la participation des femmes au marché de travail, dans certains pays de la région de MENA (Tunisie, Maroc et Jordanie), ont constaté, d'un côté, l'effet significatif et négatif du mariage, du nombre d'enfants dans le ménage, de la présence d'un enfant de moins de 6 ans, du nombre des personnes inactives (âgées de plus de 60 ans) et des normes sociales conservatrices, et de l'autre, l'impact positif et significatif de la présence d'un mari actif et l'accès aux services de la santé sur la participation des femmes au marché de travail (Mohamed et al., 2018). Cependant, si

l'éducation augmente la probabilité de la participation des femmes au marché de travail en Tunisie et Jordanie, l'enseignement secondaire au Maroc semble, par contre, décroître cette probabilité. Il est donc intéressant de savoir : quels sont les déterminants au niveau micro de la participation des femmes dans le marché de travail au Maroc ?

Pour répondre à cette question, nous avons opté pour une analyse économétrique à partir des données issues de l'enquête nationale sur l'emploi (HCP, 2017)<sup>i</sup>. Premièrement, pour analyser les facteurs au niveau de l'individu et du ménage qui déterminent la décision de la femme d'être active ou inactive sur le marché de travail, nous nous sommes basés sur la modélisation logistique et nous avons estimé une fonction de participation des femmes à la population active. Il s'agit d'une variable dépendante qualitative à deux valeurs : 1 si la femme est active (active occupée ou chômeur) et 0 autrement :

$$(1) \pi_i = \text{logit}(\rho_i) = \beta_{i0} + \beta_{i1} X_{i1} + \dots + \beta_{ik} X_{ik}$$

On note  $\pi_{if}$  ( $\pi_{ih}$ ) la probabilité qu'une femme  $i$  (homme) participe au marché du travail,  $i$  allant de 1 jusqu'à  $n$  (taille de l'échantillon).

Les variables potentielles de la participation au marché de travail des deux sexes ont été largement discutées dans la littérature et dans les résultats de plusieurs recherches sur les économies des pays émergents. Ces variables correspondent à l'âge, le niveau scolaire et l'état matrimonial. Quant aux variables de ménage, elles regroupent le milieu de résidence, la taille du ménage, le nombre d'enfants de moins de 6 ans, le nombre de personnes âgées de 65 ans et la relation avec le chef du ménage. (Voir tableau n°1 en annexe).

Deuxièmement, pour estimer l'écart entre les deux sexes en termes de participation au marché de travail, nous avons opté pour la méthode de décomposition généralisée pour les modèles de régression non-linéaire proposée par Yun (2004)(Yun, 2004) :

$$(Eq 2) (\widehat{\pi}_f - \widehat{\pi}_h) ==$$

$$\left[ \frac{1}{n_f} \sum_{i=1}^{n_f} F(X_{if} \widehat{\beta}_f) - \frac{1}{n_h} \sum_{i=1}^{n_h} F(X_{ih} \widehat{\beta}_f) \right] + \left[ \frac{1}{n_h} \sum_{i=1}^{n_h} F(X_{ih} \widehat{\beta}_f) - \frac{1}{n_h} \sum_{i=1}^{n_h} F(X_{ih} \widehat{\beta}_h) \right],$$

On note  $\bar{\pi}_f, \bar{\pi}_h$  sont les moyennes des probabilités de participer au marché du travail pour les femmes et pour les hommes respectivement<sup>ii</sup>.

Le tableau n°2 en annexe (deuxième colonne) relatif aux résultats de la régression logistique de la participation de la femme dans le marché de travail en milieu urbain <sup>iii</sup> montre que, conditionnellement aux variables prises en compte dans le modèle 1 et par rapport aux hommes, le fait d'être une femme a un impact négatif et significatif de 31,7% sur la probabilité de participer au marché du travail urbain.

Les caractéristiques individuelles telles que l'âge, le niveau de scolarité et l'état matrimonial ont un effet significatif sur la décision de participation des femmes urbaines à la population active au Maroc. Concernant l'âge, utilisé à titre d'indicateur de l'expérience dans le monde du travail, le signe moins du coefficient du carré sur 100 de la variable âge montre l'existence d'une relation en U inverse (inverse U-Shaped)<sup>iv</sup> entre variables âge et la participation au marché du travail<sup>v</sup>.

En ce qui concerne l'éducation, les résultats d'une régression logistique de la fonction de participation des femmes urbaines au marché du travail, soulèvent qu'une femme âgée de 15 ans et plus avec diplôme, a beaucoup plus de chances d'intégrer le marché de travail que celles sans-niveau. Notons que le fait d'avoir un diplôme de formation professionnelle augmente considérablement la probabilité de participation des femmes, par rapport à celles sans diplôme (avec un effet marginal allant de 39,4%).

Le facteur de l'éducation affecte la participation de la femme au marché de travail dans le sens prévu par la théorie du capital humain. Toutefois, ce résultat n'est pas en accord avec l'argument selon lequel une hausse des inscriptions dans le secondaire a une influence négative sur la décision des femmes de participer au marché de travail (dans les deux milieux de résidence). De plus, les estimations au niveau du modèle homme soulèvent qu'être un homme diplômé diminue davantage sa chance d'intégrer le marché de travail, par rapport aux non-diplômés, ce qui n'est pas cohérent avec le cadre théorique et doit ainsi être interprété avec prudence.

Par ailleurs, en milieu urbain, la situation matrimoniale des femmes et leur relation avec le « *chef de ménage* » diminuent la chance des femmes d'entrer au marché de travail de 16,6% pour les mariées et de 2,5% pour les divorcées ou veuves. Quant aux hommes citadins mariés, la participation à la vie active est supérieure de 33% relativement aux hommes célibataires. Ce résultat correspond bien aux conclusions de Paolo Verme (Verme et al., 2016) qui

montrent que les femmes mariées participent moins que celles non mariées en raison des charges familiales et culturelles.

En outre, la présence d'un enfant (ou plus) âgé de six ans ou moins est un handicap pour la femme qui souhaite entrer à la vie active. Toutes choses égales par ailleurs<sup>vi</sup>, les femmes citadines qui vivent dans un ménage avec un enfant (ou au moins deux enfants) ont moins de chance de se retrouver dans la population active par rapport à celles sans enfant (l'effet marginal<sup>vii</sup> est de 3,8% avec plus d'un enfant et de 2,3% avec un seul enfant). Tandis que l'existence d'un enfant ou plus semble inciter les hommes citadins à être actifs (effets marginaux de 15,4% pour un seul enfant et 7,1% pour plus d'un enfant). Également, le nombre des séniors au sein du ménage (âgée de 65 et plus) limite l'activité des femmes urbaines.

Enfin, concernant l'écart probable, femmes-hommes, de participer au marché de travail urbain, il est de l'ordre de -0,44 à l'encontre de l'agent féminin (voir tableau n° 4 en annexe). Les disparités genre en termes d'intégration du marché de travail urbain sont expliquées, d'une part, par les différences de caractéristiques observables entre les deux groupes, estimées à -0,026 et qui représentent 5,8% de l'écart total (effet de composition) et d'autre part, par l'écart inexplicé qui correspond à l'effet de participation au marché de travail une fois que les différences de caractéristiques entre sexes sont contrôlées. Cet écart inexplicé est estimé à -0,415, soit 94,2% de l'écart global désigne l'effet de discrimination sous l'hypothèse de l'absence d'une différence de variables exogènes non incluses dans notre modèle entre hommes et femmes (hypothèse d'indépendance conditionnelle).

### **3. Les déterminants contextuels d'accès des femmes au marché de travail : le cas de l'évolution du Code de travail sous la pression du Patronat**

Les femmes au Maroc ont été, historiquement, victimes de discrimination à travers une législation du travail héritée des protectorats français et espagnol. Les inégalités instituées ont concerné principalement l'autorité maritale pour exercer un travail rémunéré ou une activité commerciale, les salaires, le travail de nuit et les activités pouvant menacer la mortalité publique. Ces discriminations trouvaient leurs origines dans les normes internationales du travail de l'époque et dans les règles de ces pays qui attribuaient aux mariées une tutelle juridique sur l'épouse. Par ailleurs, si l'émancipation juridique des femmes s'est achevée en la matière en 1963 en France et en 1975 en Espagne, au Maroc, elle s'est heurtée, jusqu'à 1995,

aux forces conservatrices qui appuyaient l'autorité du marie. Ces entravent n'ont pas empêché le législateur marocain de prescrire l'interdiction de distinctions entre les deux sexes dans certains textes juridiques relatifs à l'accès à l'emploi, mais tout en les assortissant de règles de dérogation(Filali Meknassi, 2012).

Aujourd'hui, les principes d'égalité et de la non-discrimination sont explicitement consacrés aussi bien dans le droit du travail dont relèvent les travailleurs salariés des entreprises et dans le statut général de la fonction publique qui régie les fonctionnaires, ainsi que dans la constitution de 2011. Après un retard notable, l'évolution de l'institutionnalisation de la parité au travail entre les femmes et les hommes et l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques au Maroc s'est amorcée à partir des années 90 suite à la ratification des conventions internationales telles que la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes "CEDAW" de l'Assemblée générale des Nations unies, la convention n°111 concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine de l'Organisation Internationale de travail (OIT) et la convention de l'OIT n°183 sur la maternité.

Après une décennie de gestation, les années 2000 ont été marquées par l'adoption de deux principaux projets : la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes et le nouveau Code de travail. Ladite stratégie s'appuie explicitement sur une démarche genre et parmi ses principaux objectifs figurent la réduction du niveau des disparités et la lutte contre l'exploitation et la précarité vécues par les femmes et les jeunes filles dans le cadre du travail(*Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement*, 2006). Toutefois, cette ambitieuse stratégie n'a pas rencontré l'essentielle de ses attentes et les évaluations des politiques d'intégration du genre déplorent plusieurs déficits notamment en termes de la traduction des orientations nationales en plans territoriaux et la faible implication des bénéficiaires directs(*Programme multisectoriel de lutte contre les violences sur le genre par l'autonomisation des filles et des femmes au Maroc*, 2008). En effet, les politiques découlant de cette stratégie ont des vocations transversales, mais sont menées aujourd'hui essentiellement de manière sectorielle, elles se concentrent sur l'analyse dans le sens de la promotion des femmes et la réduction des écarts sans tenir compte ni des relations sociales hommes-femmes, ni de la transversalité de manière effective(*Programme multisectoriel*

*de lutte contre les violences sur le genre par l'autonomisation des filles et des femmes au Maroc, 2008).*

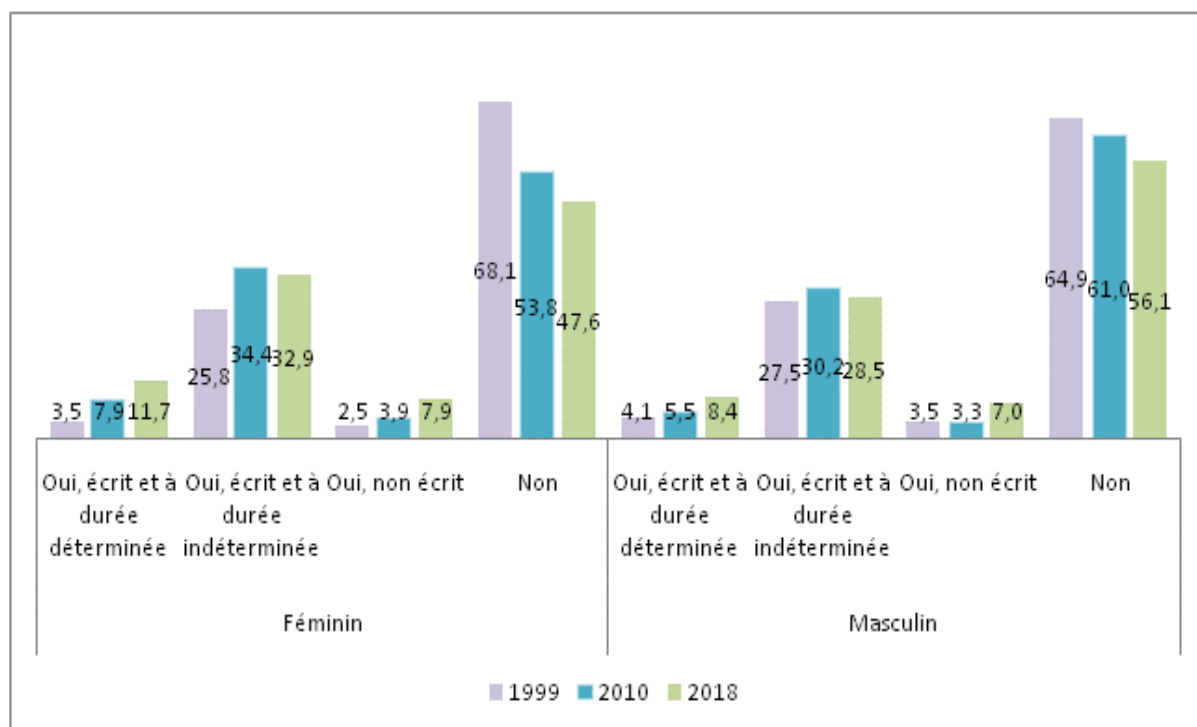
Dans un cadre national marqué par la volonté politique et l'appui international, la question concernant les raisons de la persistance des discriminations genre dans le marché de travail marocain se répètent incessamment. On estime par ailleurs qu'un premier élément de réponse se manifeste dans les caractéristiques mêmes de notre société qui n'a pas vécu les expériences économiques, sociales et culturelles de la société industrielle. Mère biologique de l'approche genre, l'aspiration à l'égalité entre l'homme et la femme dans la société industrielle s'y est exprimée aussi bien « à propos des relations de travail que dans l'exercice des autres droits civils et politiques en remettant en question l'organisation politique, le statut personnel ainsi que les responsabilités familiales »(Filali Meknassi, 2012). Par conséquent, la démarche genre constituait un levier pour renforcer l'implémentation de l'égalité dans tout le corps de la société. Au Maroc, en revanche, l'appropriation de l'approche de l'égalité genre ne coïncide pas encore avec un niveau avancé de l'émancipation des femmes. La société accepte en effet la participation économique de la femme, mais craint toujours son autonomisation.

Outre les multiples facteurs socioculturels, longuement argumentés par les chercheurs, nous estimons que la mondialisation néolibérale constitue un déterminant lourd dans la discrimination entre les hommes et les femmes dans le marché du travail. En principe, le système néolibéral vise l'affaiblissement du pouvoir des travailleurs au profit des capitalistes(*Ce que le néolibéralisme fait au travail* | Lava, 2018), et les femmes, étant souvent le maillon le plus faible de la chaîne, se trouvent en être les principales victimes. Ainsi, comme l'exprime avec pertinence Wendy Brown, le néolibéralisme constitue un projet de «dé-démocratisation» de la société, il s'agit d'un processus antidémocratique qui renforce le pouvoir des capitalistes contre le pouvoir, non pas du «peuple», mais des travailleurs(Brown, 2007). Parmi les aspects explicites, du néolibéralisme sur le marché du travail figurent notamment la flexibilité du travail, l'affaiblissement des syndicats et l'accentuation de l'informalisation du travail.

Ces trois figures du système néolibéral peuvent être examinées à travers une lecture critique du Code du travail marocain. Adopté en 2003, ce Code se rattache clairement à la vision de l'approche genre telle qu'exprimée par l'OIT. Il réserve tout un titre (titre II) à la protection du mineur et de la femme<sup>viii</sup> et consacre expressément, dans son article 9, la liberté et l'égalité entre les femmes et les hommes en matière d'accès au travail. Ledit article souligne le droit de

la femme de conclure un contrat de travail qui doit répondre aux conditions générales de validité du contrat. Par ailleurs, la femme a été pendant longtemps directement concernée par le contrat précaire. D’après l’enquête nationale de l’emploi du HCP, en 2018, l'accès à un emploi avec un contrat de travail reste limité, et ce aussi bien pour les hommes que pour les femmes. Ainsi, pour les femmes citadines, près de 48% n'ont pas de contrat de travail et environ 33% ont un contrat écrit et à durée indéterminée (graphique n°2).

**Graphique n°2 : Structure des salariés selon le type de contrat de travail selon le sexe, 1999-2018 (en%)**



Source: Enquête Nationale de l’Emploi - HCP

Le Code du travail a procédé à la réglementation du contrat à durée déterminée (CDD) et il a énuméré dans son article 16 les cas de recours à ce type de contrat<sup>ix</sup>. Le législateur a également limité trois secteurs où le CDD est permis, il s’agit du bâtiment et travaux publics, l’agroalimentaire, et le textile. Or, ces deux derniers secteurs sont marqués par une forte concentration des femmes (Graphique n°6 en annexe). Il s’agit d’une main-d’œuvre jeune et peu qualifiée permettant aux entreprises de réduire les coûts d’ajustement, mais du côté des femmes salariées cela limite l’apprentissage collectif et le partage des compétences, ce qui accentue la précarité de leur statut(Nadir, 2012).

Sous la pression du patronat qui souhaitait élargir cette liste à toutes les activités nécessitant le recours au CDD, l'article 17 prévoit que « lors de l'ouverture d'une entreprise pour la première fois ou d'un nouvel établissement au sein de l'entreprise ou lors du lancement d'un nouveau produit pour la première fois dans les secteurs autres qu'agricoles, il peut être conclu un contrat de travail à durée déterminée pour une période maximale d'une année renouvelable une seule fois, «passée cette période le contrat devient dans tous les cas à durée indéterminée ». Cependant, en élargissant le champ d'application du CDD, Il arrive que des salariés se trouvent sur le long terme en situation de précarité au motif qu'il s'agit encore de nouvelles entreprises ou de nouveaux produits(Nadir, 2012).

À travers la réglementation du CDD, le Code du travail consacre la notion de flexibilité de l'emploi. Dans le régime néolibéral, la « flexibilité » devient le maître-mot du marché du travail. Par ailleurs, il est difficile de conclure que la flexibilité est foncièrement mauvaise. Certains réformateurs appellent avec force à la « la spécialisation flexible » comme moyen de développement et de réduction du chômage. Toutefois, si quelques individus tiraient certainement profit de la flexibilité de l'emploi, les asymétries d'information et de pouvoir combinées à l'absence d'une circulation facile et libre pour la force de travail désavantagent les travailleurs(Harvey, 2014). Dans son livre *Brève histoire du néolibéralisme (2014)*, David Harvey stipule que la spécialisation flexible peut-être utilisée par le capital comme un moyen commode de trouver des modes d'accumulation plus flexibles et dans tous les États qui ont emprunté la voie néolibérale, ces deux processus ont entraîné : «une baisse des salaires, une insécurité de l'emploi croissante et dans bien des cas, la disparition des avantages et des protections liés à l'emploi».

Au Maroc, si la flexibilité est perçue par l'Etat comme un moyen de lutte contre le chômage, pour les syndicats la réglementation du CDD consacre la précarité de l'emploi, puisque le travailleur se voit privé du droit à la titularisation après 12 mois de travail continu dans le secteur de l'industrie, du commerce et des services et après 6 mois dans le secteur de l'agriculture(Nadir, 2012). Le risque de chômage et le développement de la précarité fragilisent davantage les femmes actives occupées comme en témoignent les graphiques n°2 et n°3 sur le contrat de travail et le chômage en annexe. En effet, à l'instar des autres régimes néolibéraux, la fragilisation des travailleurs est menée sur deux fronts, d'abord établir un marché de travail flexible et puis diminuer le pouvoir des syndicats(Harvey, 2014). Le paysage syndical marocain, en dépit de ses acquis, est souvent heurté par le pouvoir du



patronat et il reflète la fragmentation et la division des mouvements représentant différentes tendances politiques(Nadir, 2012).

A ces obstacles s'ajoute le caractère ineffectif du droit de travail. Bien qu'il soit parsemé de dispositions répressives, plusieurs auteurs insistent sur l'ineffectivité de ce droit et soulignent particulièrement la faiblesse des sanctions prise dans ce sens. Cette ineffectivité se manifeste notamment à travers : « le paiement d'un salaire inférieur à ce qui est légalement ou conventionnellement dû, méconnaissance des normes d'hygiène et de sécurité, obstacle à l'exercice du droit syndical »(Nadir, 2012). Cette ineffectivité peut s'expliquer par l'inaccessibilité du droit du travail, ce qui constitue un obstacle à son respect et à sa mise en œuvre aussi bien par l'employeur et le salarié que par les autorités administratives et juridiques chargées de son application(Nadir, 2012).

Par ailleurs, en analysant le droit du travail, nous nous limitons à une partie étroite des travailleurs, puisque ce droit ne concerne que les salariés des deux sexes, alors que la grande majorité des personnes actives au Maroc n'accède pas à ce statut (comme les exploitants agricoles, artisans, commerçants, indépendants...etc.). Le secteur informel accueille une part importante des marocains actifs ainsi que des populations étrangères (migrants, réfugiés) et ils sont généralement employés dans des secteurs particulièrement vulnérables aux crises. En 2013, selon l'enquête du HCP sur le secteur informel, ce dernier représentait 11,5% du PIB national (contre 16,3 % en 1999) et 36,3% de l'emploi non agricole (contre 39% en 1999). L'informel qui concerne surtout le milieu urbain (71,4%) est passé de 1,9 million d'emplois en 1999 à 2,4 millions en 2013. Selon le sexe, moins de 9% des unités de production informelle sont dirigées par des femmes contre 91% dirigées par des hommes.

La genèse et l'extension de ces activités sont fortement liées au régime d'accumulation et au contexte macro-économique(Alami, 2014). À l'instar d'autres pays en développement, le secteur informel se développe au Maroc en conséquence à la fois des processus d'ouverture, des chocs externes, des politiques macro-économiques et de la pauvreté(« Les inégalités entre hommes et femmes dans le secteur informel », 2015). La mondialisation néolibérale contribue à l'informalisation croissante du marché de travail au niveau mondial, ses effets encouragent la migration intérieure et internationale de la main-d'œuvre et, en absence d'instrument d'intégration, elle pousse cette main-d'œuvre vers l'illégalité(Falquet, 2006). Dans un tel contexte, les femmes sont entrées en grand nombre au secteur informel et se trouvent

généralement moins bien loties que les hommes, car elles occupent les emplois les plus vulnérables de ce secteur.

En 2019, le gouvernement a annoncé un projet de réforme du Code de travail qui date de 2003. Toutefois, loin de revisiter l'ineffectivité du Code en cours, son incapacité à protéger les travailleurs précaires et à réduire concrètement les inégalités genre, ce projet de réforme, déclenché sous la pression du patronat, visait principalement la mise en place de plus de « flexibilité » dans le marché de travail en instaurant la suppression des cumuls des indemnités en cas de licenciement abusif ainsi que la révision des mécanismes des contrats à durée déterminée (CDD) et l'emploi temporaire.

En phase avec les nouveaux enjeux de l'économie marocaine et les attentes des opérateurs économiques, les résistances des syndicats et leur attachement aux maigres acquis sociaux du Code du travail n'ont pas été assez robustes face à la volonté du patronat. En effet, le gouvernement a validé, en juillet 2020, le décret d'application énoncé par l'article 16 du Code du travail (Loi 65.99), relatif aux différents types de contractualisation, injectant ainsi une nouvelle dose de flexibilité au Code de travail. Il s'agit par ailleurs ici de la manifestation parfaite de l'État néolibéral interventionniste qui fait de l'activité économique la justification ultime de l'action politique et la source première de sa légitimation (Jeanpierre, 2006).

## Conclusion

L'objet de cet article était d'examiner les inégalités genre sur le marché de travail urbain marocain dans le contexte néolibéral. Depuis le milieu des années 80, le néolibéralisme a été adopté comme une philosophie politique qui sous-tend des changements économiques, sociaux et spatiaux. Par ailleurs, la croissance dont a fait l'objet l'économie marocaine et la prospérité mondiale des grandes villes marocaines ne semblent pas profiter profondément au marché de travail et encore moins aux femmes. Le Maroc enregistre, en effet, le taux d'activité des femmes le plus faible dans l'ensemble des pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA). Étant donné que la ville est l'espace par excellence de l'accumulation du capital et de la prolifération du système néolibéral, nous avons mis l'accent sur le milieu urbain lors de l'analyse des déterminants individuels et des déterminants contextuels des inégalités genre dans le marché de travail.

En termes de facteurs individuels et ceux relatifs au ménage, l'analyse économétrique de l'écart de participation des deux sexes à la population active s'est réalisée, en premier lieu, sur la base des données de l'enquête nationale sur l'emploi (2017, HCP) grâce, en premier lieu, à une régressions logistique. Les résultats de cette estimation ont été utilisés, en deuxième lieu, pour estimer et décomposer l'écart de participation au marché de travail entre hommes-femmes à l'aide de la décomposition d'Oaxaca-Blinder pour les sciences sociales. Cette analyse a démontré que l'écart probable de participer au marché de travail entre les deux sexes est de l'ordre de 44%, dont 94,2% pourraient être expliqués par un effet de discrimination. Il s'est avéré également que le mariage, le divorce ou le veuvage, la taille du ménage, les charges familiales (présence des enfants âgés de 6ans ou moins et des personnes âgées de plus de 66 ans) constituent des contraintes à la participation des femmes marocaines (âgées de 25 ans et plus) au marché du travail urbain.

La discrimination soulevée par le modèle peut être expliquée par plusieurs facteurs contextuels. Dans cet article, nous avons opté pour une analyse critique de l'évolution du Code de travail dans le contexte néolibéral et ses répercussions sur les inégalités genres. Adopté en 2003, le Code de travail marocain est imprégné par l'approche genre et consacre, dans son article 9, la liberté et l'égalité entre les femmes et les hommes en matière d'accès au marché de travail. Cependant, en plus de l'ineffectivité de ce droit, il passe à côté d'une large partie de la population active qui relève du secteur informel. De surcroît, ce Code de travail semble évoluer dans un contexte néolibéral qui renforce, d'un côté, le soutien de l'État au pouvoir des capitalistes et, de l'autre, il appelle à l'extension de la flexibilité du travail, l'affaiblissement des syndicats et l'accentuation de l'informalisation du travail.

Aujourd'hui, la femme au Maroc se trouve face à un marché de travail souffrant et dans lequel elle lui est compliquée de s'imposer en raison, d'une part, de facteurs sociaux conjuguant les traditions et la modernité et, de l'autre, des facteurs économiques animés par une accumulation accélérée du capital et enfermant les populations défavorisées dans des emplois « misérables ». Cet article constituait une première initiation aux interrelations entre le néolibéralisme et les inégalités genre au marché de travail au Maroc, mais il est nécessaire que les futures recherches creusent davantage les déterminants contextuels de ces inégalités pour explorer d'autres variables du niveau macro et mieux estimer et comprendre les disparités de l'offre de la main-d'œuvre entre les deux sexes dans le contexte néolibéral.

**NOTES**

<sup>i</sup> S'agissant des données de l'ENE de 2017, que le HCP réalise annuellement, la taille de l'échantillon est environ 60 000 ménages (presque 67% vivant en milieu urbain). La population cible âgée de 15 ans et plus est de 258 610 individus en 2017 au niveau national (52,4% femmes contre 47,6% hommes et 64,9% urbain contre 35,1% rural). Selon le sexe, la majorité des femmes âgées de 15 ans et plus vivent dans les villes, 52,6% contre 64,6% pour leur homologue hommes. À partir de l'échantillon initial, uniquement 258 492 ont répondu à l'ensemble des variables incluses dans nos modèles économétriques.

<sup>ii</sup> Toutes les équations de régression sont estimées séparément pour chaque milieu (urbain et rural) afin de mieux comprendre l'ampleur des écarts entre hommes-femmes en termes de participation au marché de travail, surtout en milieu urbain (tableaux 2 et 3 en annexe).

<sup>iii</sup> Le tableau 2 (annexe) présente les résultats de la régression logistique de la participation de la femme dans le marché au milieu urbain pour les deux genres (modèle 1), les femmes (modèle 2) et les hommes (modèle 3), avec et sans variables indicatrices régionales. Les paramètres estimés sont tous significativement différents de 0. En effet, la statistique de la Log vraisemblance (LR), dans tous les modèles, est supérieure à la statistique  $\chi^2$ , ce qui nous ramène à ne pas accepter l'hypothèse de la nullité globale des coefficients. D'après la statistique pseudo- $R^2$ , les trois modèles sont validés

<sup>iv</sup> Probabilité d'être active augmente avec l'âge jusqu'à certain seuil où cet effet positif commence à diminuer

<sup>v</sup> En raison de colinéarité, la variable âge au carré sur 1002 n'est pas prise dans l'estimation des paramètres du modèle 3

<sup>vi</sup> Pour une meilleure lecture des résultats, cette expression devrait être utilisée avec précaution du fait que les conclusions pourraient changer suite à l'ajout d'autres variables exogènes ((Afsa, 2016)

<sup>vii</sup> Effet marginal permet de mesurer la sensibilité de la probabilité de l'événement ( $y_i = 1$  ou  $y_i = 0$ ) par rapport à des variations dans les variables explicatives (A. Thomas, *Econométrie des variables qualitatives. Manuel et exercices corrigés* (Dunod, 2000)).

<sup>viii</sup> Il s'agit généralement des mesures de protection instituant une discrimination qualifiée de «positive» puisqu'elles tiennent compte du statut particulier et précaire de ces deux catégories de travailleurs salariés. Cependant, cette discrimination ne peut être considérée à caractère compensatoire, puisqu'elle ne vise pas à conférer un avantage à leurs bénéficiaires, mais plutôt à redresser les erreurs du passé, elle n'a pour but légitime que la réalisation d'une égalité des chances et de traitement, voire naturelle, pour tous dans l'emploi. Ainsi, les droits reconnus aux femmes se sont développés avec la promulgation du nouveau Code du travail. La plupart de ces droits sont reconnus soit expressément soit indirectement. (Source : Nadir. 2012)

<sup>ix</sup> Selon l'article 16 du Code du travail, les cas de recours au CDD

- 
- Le remplacement d'un salarié par un autre dans le cas de suspension du contrat de travail sauf si la suspension résulte d'un état de grève ;
  - L'accroissement temporaire de l'activité de l'entreprise ;
  - Si le travail a un caractère saisonnier, toutefois l'article 16 dans son dernier alinéa autorise la conclusion d'un CDD dans certains secteurs et dans certains cas exceptionnels fixés par voie réglementaire après avis des organisations syndicales les plus représentatives des salariés, ou en vertu d'une convention collective de travail.

## Bibliographie

- Afsa, C. (2016). *Le modèle Logit : Théorie et application*.
- Alami, R. M. (2014). *Le secteur informel au Maroc*. Presses Economiques du Maroc.
- Becker, G. S. (s. d.). Rates of Return from College Education. *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis with Special Reference to Education, Third Edition*, 161-2041994.
- BEDHRI, M. (1991). *Privatisation et réforme des entreprises publiques dans les pays de l'UMA : Afrique orient*.
- Bereni, L., Chauvin, S., Jaunait, A., & Revillard, A. (2012). *Introduction aux études sur le genre.-2e éd. Revue et augm.* BruxellesDe Boeck.
- Bogaert, K. (2018). *Globalized Authoritarianism : Megaprojects, Slums, and Class Relations in Urban Morocco*. University of Minnesota Press.
- Bourdieu, P. (2017). *Sociologie générale, vol. 2. Cours au Collège de France (1983-1986)*. Editions du Seuil.
- Brown, W. (2007). *Les habits neufs de la politique mondiale : Néolibéralisme et néo-conservatisme*. Les Prairies ordinaires.
- Clément, J.-F. (1995). Les effets sociaux du programme d'ajustement structurel marocain. *Politique étrangère*, 60(4), 1003-1013. <https://doi.org/10.3406/polit.1995.4476>
- Contreras, D., & Plaza, G. (2010). Cultural factors in women's labor force participation in Chile. *Feminist Economics*, 16(2), 27-46.
- Dardot, P., & Laval, C. (2009). *La nouvelle raison du monde : Essai sur la société néolibérale*. Découverte.
- Davis, D. K. (2006). Neoliberalism, environmentalism, and agricultural restructuring in Morocco. *Geographical Journal*, 172(2), 88-105. <https://doi.org/10.1111/j.1475-4959.2006.00204.x>
- Davis, M. (2006). *Planet of Slums*. Verso.
- Falquet, J. (2006). Hommes en armes et femmes « de service » : Tendances néolibérales dans l'évolution de la division sexuelle et internationale du travail. *Cahiers du Genre*, n° 40(1), 15-37.
- *Femmes marocaines et marché du travail : Caractéristiques et évaluation*,. (2013). Haut-Commissariat au Plan.
- Fields, G. S. (2009). *Segmented labor market models in developing countries*.
- Figart, D. M. (1997). Gender as more than a dummy variable : Feminist approaches to discrimination. *Review of social economy*, 55(1), 1-32. <https://doi.org/10.1080/00346769700000022>
- Filali Meknassi, R. (2012). *Etude sur la règlementation du travail et la participation des femmes au marché du travail au Maroc*. COOPERATION ALLEMANDE - GIZ.
- *Global Gender Gap Report 2020*. (s. d.). World Economic Forum. [http://www3.weforum.org/docs/WEF\\_GGGR\\_2020.pdf](http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2020.pdf)
- Harvey, D. (1989). *The Urban Experience*. Johns Hopkins University Press.
- Harvey, D. (2014). *Brève histoire du néolibéralisme*. Les Prairies ordinaires.
- Haut-Commissariat au Plan. (2014). *Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)*.
- Haut-Commissariat au Plan. (2018a). Pauvreté et prospérité partagée dans le Maroc du troisième millénaire—Croissance, inégalité et emploi. *Cahier du Plan*, 50.

- Haut-Commissariat au Plan. (2018b). Pauvreté et prospérité partagée dans le Maroc du troisième millénaire—Croissance, inégalité et emploi. *Cahier du Plan*, 50.
- Jeanpierre, L. (2006). Une sociologie foucaldienne du néolibéralisme est-elle possible ? *Sociologie et sociétés*, 38(2), 87-111. <https://doi.org/10.7202/016374ar>
- Lefebvre, H. (1970). *La révolution urbaine*. Gallimard.
- Les inégalités entre hommes et femmes dans le secteur informel. (2015). *Economia.ma*. <http://economia.ma/fr/content/les-in%C3%A9galit%C3%A9s-entre-hommes-et-femmes-dans-le-secteur-informel>
- Mincer, J. (1962). Labor force participation of married women : A study of labor supply. In *Aspects of labor economics* (p. 63-105). Princeton University Press.
- Mohamed, A., Khallouli, W., & Zidi, F. (2018). *Gender Discrimination in the Tunisian Labor Market : The Youth Crisis*.
- Nadir, B. (2012). *L'essentiel du droit de travail marocain*. Ed. Bouregreg.
- *Présentation des résultats de l'Enquête Nationale sur la Consommation et les dépenses des ménages 2013/2014*. (2016). Haut-Commissariat au Plan.
- *Programme multisectoriel de lutte contre les violences sur le genre par l'autonomisation des filles et des femmes au Maroc*. (2008). UNDAF.
- Psacharopoulos, G., & Tzannatos, Z. (1989). Female labor force participation : An international perspective. *The World Bank Research Observer*, 4(2), 187-201.
- Steenbeek, G., Ypeij, A., & Reysoo, F. (2017). Genre et mondialisation : Exploration d'un débat. In C. Verschuur (Éd.), *Genre, mondialisation et pauvreté* (p. 23-33). Graduate Institute Publications. <http://books.openedition.org/iheid/5514>
- *Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité entre les sexes par l'intégration de l'approche genre dans les politiques et les programmes de développement*. (2006). Secrétariat d'État chargé de la Famille, de l'Enfance et des Personnes Handicapées.
- Thomas, A. (2000). *Econométrie des variables qualitatives. Manuel et exercices corrigés*. Dunod.
- Todaro, M. P. (1969). A model of labor migration and urban unemployment in less developed countries. *The American economic review*, 59(1), 138-148.
- Verme, P., Barry, A. G., & Guennouni, J. (2016). Female labor participation in the Arab world : Evidence from panel data in Morocco. *Labour*, 30(3), 258-284.
- Walton, J. (1998). Urban Conflict and Social Movements in Poor Countries : Theory and Evidence of Collective Action. *International Journal of Urban and Regional Research*, 22(3), 460-481. <https://doi.org/10.1111/1468-2427.00152>
- Yun, M.-S. (2004). Decomposing differences in the first moment. *Economics letters*, 82(2), 275-280.